



SECTION UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

pro bono
students canada

réseau national
d'étudiant(e)s
pro bono

CLAUSE DE DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Une politique de PBSC est que tous les bénévoles PBSC qui travaillent sur un projet qui comprend un produit final écrit doivent y inclure la clause de dénégalion suivante :

«Ce document ne contient pas d'avis juridique. Le *Réseau national d'étudiant(e)s pro bono* est une organisation étudiante. Ce document a été préparé avec l'assistance d'étudiant(e)s PBSC de l'Université de Montréal. Les étudiant(e)s PBSC ne sont pas des avocat(e)s et ne sont pas autorisé(e)s à fournir d'avis juridiques. Ce document contient une discussion générale sur une question juridique. Si vous avez besoin d'avis juridique, veuillez consulter un(e) avocat(e). »

Si vous avez des questions concernant la clause et son utilisation, n'hésitez pas à nous contacter.

Terina Morgan et Charlotte Dion, co-coordonnatrices

Courriel: probono.umontreal@gmail.com

Téléphone: (514) 343-6111, ext. 8967

Local: A-9465-1

Fax: (514) 343-2199